



délibération n° C2025-41
du comité syndical
Séance du 04 juillet 2025
Règlement financier du SDEF

Nombre de délégués en exercice : 71
Nombre de délégués présents : 48
Nombre de pouvoirs : 08
Nombre de votants : 56

Le quatre juillet deux mille vingt-cinq, à dix heures, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin) a reçu pouvoir de Roger TALARMAIN, Gildas FOREST (Brélès) a reçu pouvoir de Georges GOURVENEC, Joseph GALLIOU (Tréglonou), Alexandre TREGUER (Landéda), **Secteur du CAP-SIZUN :** Philippe LE MOIGNE (Douarnenez), René SOUBEN (Mahalon) a reçu pouvoir de Rémy LE COZ, **Secteur du CENTRE :** Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Michèle LALLOUET (Châteauneuf-du-Faou), Georges MORVAN (Scrignac), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou), **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :** Gilles MOLAC (St-Nic) suppléant, Xavier BOREL (Le Faou) a reçu pouvoir de Jean-Michel LEZENVEN, Philippe BRUN (Crozon), Brigitte PAVEC (Pleyben), **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :** Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel), **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :** Jean-Pierre GILET (Mespaul), Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay), Jean JEZEQUEL (Plougourvest), Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun), Francis MOINE (Lanhouarneau), **Secteur de MORLAIX :** Marcel SCOUARNEC (Pleyber-Christ) suppléant, François GIROTTO (Plouégat-Moysan), François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) a reçu pouvoir de Nathalie BERNARD, Alban LE ROUX (Carantec) a reçu pouvoir de Yvon POULIQUEN, **Secteur du PAYS BIGOUDEN :** Michel BUREL (Plovan), Jean-Yves LE FLOC'H (Plomeur) suppléant, Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Christian LOUSSOUARN (Combrit), Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil), **Secteur de QUIMPER :** Laure CARAMARO (Fouesnant), Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), André LAUDEN (Plonéis), Jean L'HARIDON (Landudal), Pascal MIOSSEC (Langolen), **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :** Jean-Louis BLOT (Névez), Jacques RANNOU (Rosporden) a reçu pouvoir de Denis MAO, Michel TANGUY (Tréguinc), Marie-José TOULLEC (Bannalec), **Collège des EPCI :** Jean-Noël EDERN (Haut Léon Communauté), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté) a reçu pouvoir de Yves ROBIN, Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau)

Excusés : Christophe BELE (Kernouës), Nathalie BERNARD (Plougasnou), Joël BLAIZE (Plomodiern), Pierre-Victor CHARBONNET (Plouneour-Brignogan-Plages), Gilles CREACH (Taulé), Cyril DROGUET (Plonéour-Lanvern), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Bernard JASSERAND (Quimper), Rémy LE COZ (Plouhinec), Pascal LE GOFF (Plogonec), Jean-Michel LEZENVEN (Argol), Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération), Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner), Yves ROBIN (Porspoder), Bernard SALIOU (Communauté de communes de Haute Cornouaille), Roger TALARMAIN (Plouguin).

Assistaient en outre :

Services du SDEF : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY et Marilyne HALL.

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Règlement financier du SDEF **Délibération C2025-41**

Antoine COROLLEUR informe l'assemblée que la commission des finances a étudié la modification du règlement financier 2024-2026 et propose de réajuster le règlement comme suit :

Chapitre Eclairage Public :

- Renouvellement de câbles :
 - participation des communes reversant leur TCCFE : 50% du HT, et répercussion sur comité territorial : 50% du HT,
 - participation des communes ne reversant pas leur TCCFE : 100% du HT + frais de suivi.

- Vol de câbles :
 - participation des communes reversant leur TCCFE : 75% du HT, et répercussion sur comité territorial : 25% du HT,
 - participation des communes ne reversant pas leur TCCFE : 100% du HT + frais de suivi.

- Remplacement d'ampoules anciennes génération par des ampoules LED :
 - participation des communes reversant leur TCCFE : 75% du HT, et répercussion sur comité territorial : 25% du HT,
 - participation des communes ne reversant pas leur TCCFE : 100% du HT + frais de suivi.

Chapitre Communication Electroniques :

- Travaux de génie civil infrastructure fibre optique en accompagnement tempête CIARAN :
 - Participation des communes reversant leur TCCFE : 75% du HT, et répercussion sur comité territorial : 25% du HT,
 - Pour les communes ne reversant pas leur TCCFE : 100% du HT + frais de suivi.

Chapitre Transition Energétique :

- Certificat d'économie d'énergie (CEE) coup de pouce réseaux de chaleur :
 - reversement aux communes si TCCFE perçue : coût réel de la revente des CEE, sans bonification de la part du SDEF, pour les opérations concernant les raccordements à un réseau de chaleur BAT-TH-127,
 - reversement aux communes si TCCFE non perçue : reversement au coût réel après déduction des frais de gestion : part fixe de 50€ plus une part variable de 15%,

Vu l'avis du bureau du 13 juin 2025,

Le comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les modifications apportées au règlement financier 2024-2026 annexé à la présente.

Le 16 juillet 2025

Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR



Le secrétaire de séance
Pierrot BELLEGUIC

